



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 30 JUIN 2017

L'an deux mil dix-sept et le Vendredi Trente du mois de Juin à 20 h 00, les membres du conseil municipal dûment convoqués le 23 Juin 2017 se sont réunis dans la salle des délibérations de la Mairie du Moule, sous la présidence du Maire Gabrielle LOUIS-CARABIN.

**Etaient présents :** MM. Gabrielle LOUIS-CARABIN, Jean ANZALA, Pierre PORLON, Jean-Baptiste SOUBDHAN, Harry ROUX, Liliane FRANCILLONNE, Marie-Alice RUSCADE, Thomas ZITA, Eveline CLOTILDE, Joseph HILL, Sabine MAMERT-LISTOIR, Grégory MANICOM, Daniel DULAC, Jérôme Thierry CHOUNI, Françoise DIEUNA, José OUANA, Marius SYNESIUS, Jacques RAMAYE, Patrick PELAGE, Evelyne MESSOAH, Michel SURET, Joanie ACHOUN

**Représentés :** MM. Betty ARMOUGON, Rose-Marie LOQUES, Sylvia SERMANSON, Joël TAVARS, Dantès ABASSI, Nadia OUJAGIR, Claity MOUNSAMY, Marcellin CHINGAN

**Absents :** MM. Stella GUILLAUME, Seetha DOULAYRAM, Déborah HUSSON, Annick CARMONT, Bernard SILFILLE

Membres en exercice : 35	Membres présents : 22	Membres représentés : 08
Absentes Excusées : 00	Absents : 05	

*Le quorum étant atteint, vingt-deux (22) Conseillers étant présents, huit (8) représentés et cinq (5) absents, Madame Le Maire déclare la séance ouverte.*

*Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales Monsieur Patrick PELAGE est désigné pour assurer le Secrétariat de séance.*

**Reddition des comptes 2016**  
**Réhabilitation du Stade de Sergent**

8/DCM 2017/33

Madame le Maire explique à l'Assemblée que dans le cadre du contrat de mandat de réalisation confié à la SEMSAMAR, il est prévu de valider la reddition des comptes présentés annuellement par l'opérateur.

Elle indique que conformément à la convention de mandat, les bilans financiers des dépenses à engager et restant à engager, sont présentés à la fin de chaque année (voir documents joints à la présente).

Elle poursuit en disant que suite à la présentation des éléments financiers actualisés, ainsi que de l'état d'avancement de l'opération au titre de l'année 2016, il est prévu de valider la reddition des comptes correspondante.

Notifiée et publiée  
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Elle ajoute que les validations des demandes de subvention effectuées en synergie avec la SEMSAMAR, ont permis d'intégrer les nouvelles orientations sur cette opération du stade (*après l'évolution des tribunes à 1 400 places*), notamment la réalisation du terrain synthétique, des box commerciaux et des VRD complémentaires.

Elle rajoute qu'en journée les élèves de l'école maternelle se rendent à pied sur le site pour faire du sport le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Elle précise que le bilan financier actualisé de l'opération s'élève à **9 354 034 € TTC** :

- dont **4 545 244 € TTC** de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016,
- dont **3 616 696 € TTC** de recettes perçues en cumulé au 31/12/2016.

Elle termine en disant que ce document comptable fait également état des dépenses et recettes attendues sur l'année 2017. Il fait ressortir un déficit de trésorerie, qu'il est nécessaire de résorber pour le bon fonctionnement de cette opération, dans l'attente du versement des recettes prévues au plan de financement (subventions, emprunt).

*Le Conseil Municipal,*  
*Où le Maire en son exposé,*  
*Après discussion et échanges de vues*  
**DÉCIDE À L'UNANIMITÉ**  
**Vote à scrutin public**

**Article 1 :** De valider la reddition des comptes dans le cadre de la réhabilitation du Stade de Sergent.

**Article 2 :** De valider le bilan de cette opération qui s'élève à : **9 354 034 € TTC** :

- dont **4 545 244 € TTC** de dépenses réalisées en cumulé au 31/12/2016,
- dont **3 616 696 € TTC** de recettes perçues en cumulé au 31/12/2016.

**Article 3 :** Que tous pouvoirs seront donnés au Maire pour les applications pratiques de la présente délibération.

**Article 4 :** Le Maire et la Directrice Générale des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait à Le Moule, le 30 Juin 2017

**Pour extrait conforme**

**Le Maire,**

  
**G. LOUIS-CARABIN**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.  
Les actes pris par la commune sont exécutoires de plein droit dès qu'il a été procédé à leur publication ou affichage ou à leur notification aux intéressés ainsi qu'à leur transmission au représentant de l'Etat dans la Région.

Notifiée et publiée  
le 18/07/2017

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017



QUESTION N°8

<b>AGENCE SEMSAMAR DE:</b>		GUADELOUPE						
<b>MAITRE D'OUVRAGE:</b>		VILLE DU MOULE						
<b>N° OP:</b>		3014						
<b>NOM OP:</b>		STADE DE SERGENT						
<b>NATURE D'OPERATION</b> <b>(cocher)</b>	Op "mandats publics"	promotion	Op "propres"		accessions à la propriété pour tous	accession sociale autre (PL, Logt social...)	développement économique	études liées à mandats / RH / concession
		*						

**Bilan financier prévisionnel et échéancier prévisionnel de trésorerie**

	BILAN TTC	2016 et					2018 et au-delà
		PREVISIONS					
		antér. TTC	1 <sup>er</sup> trim	2 <sup>ème</sup> trim	3 <sup>ème</sup> trim.	4 <sup>ème</sup> trim.	
MOE BAT + OPC+ MOE VRD Travaux (désamiantage, démolition tribune, terrassement, reconstruction des tribunes, piste d'athlè, terrain de foot, imprévus) Rémunération	489 316 8 699 718 165 000	366 387 4 021 857 157 000	35 000 1 100 000 8 000	20 000 700 000	25 000 800 000	25 000 1 087 000	17 929 990 861 0 0 0
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>9 354 034</b>	<b>4 545 244</b>	<b>1 143 000</b>	<b>720 000</b>	<b>825 000</b>	<b>1 112 000</b>	<b>1 008 790</b>
Financier: REGION CNDP FEDER Co-financeur 1: VILLE (Mo)	3 000 000 € 400 000 € 2 200 000 € 3 754 034	1 500 000 2 116 696	0 1 100 000	440 000 1 100 000	500 000 40 000	500 000 460 000	500 000 360 000 1 760 000 77 338
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>9 354 034</b>	<b>3 616 696</b>	<b>0</b>	<b>1 540 000</b>	<b>540 000</b>	<b>960 000</b>	<b>2 697 338</b>
Déficit trésor	0	-928 548	-1 143 000	820 000	-285 000	-152 000	1 688 548
Déficit trésor cumul	0	-928 548	-2 071 548	-1 251 548	-1 536 548	-1 688 548	0

Accusé de réception en préfecture  
971-219711173-20170630-8DCM201733-DE  
Date de télétransmission : 18/07/2017  
Date de réception préfecture : 18/07/2017

Notifiée et publiée  
le 18/07/2017